

Village à travers les âges

Sohier



Analyse paysagère

-

Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne
Maison des Plus Beaux Villages de Wallonie

Une collaboration de la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne (MuFA)



Rue des Carmes 26
6900 Marche-en-Famenne
T. 084 45 68 60
www.muфа.be

et de la Maison des Plus Beaux Villages de Wallonie (PBVW)



Rue Haute 7
5332 Crupet
T. 083 65 72 40
www.beauxvillages.be



Textes et illustrations : Marie de Selliers, Aurélie Ducroze et Lauriano Pepe

Crédits photographiques : MuFA et PBVW

Cover : illu. © Rita photographie - PBVW

Maquette de base : Parc Naturel des Deux Ourthes

Éditeur responsable : Christian Massard et Alain Collin

Date de publication : 2025

I. Introduction

Les Maisons de l'urbanisme Famenne-Ardenne et des Plus Beaux Villages de Wallonie vous proposent de redécouvrir Sohier comme un *palimpseste**, avec pour objectif la transmission de certaines clés de lecture paysagères, urbanistiques et architecturales : quelles traces des derniers siècles pouvons-nous retrouver dans le village d'aujourd'hui ? Quelles ont été les évolutions du village depuis le début du 19e siècle, dans la société traditionnelle ? Et dans le futur, à quels enjeux le village devra-t-il répondre pour garder sa typicité tout en s'ouvrant à l'évolution du 21e siècle ?

C'est ce que nous allons tenter de vous relater dans cet ouvrage rédigé au départ de visites basées sur l'analyse paysagère du village de Sohier en octobre 2020 et mai 2023.

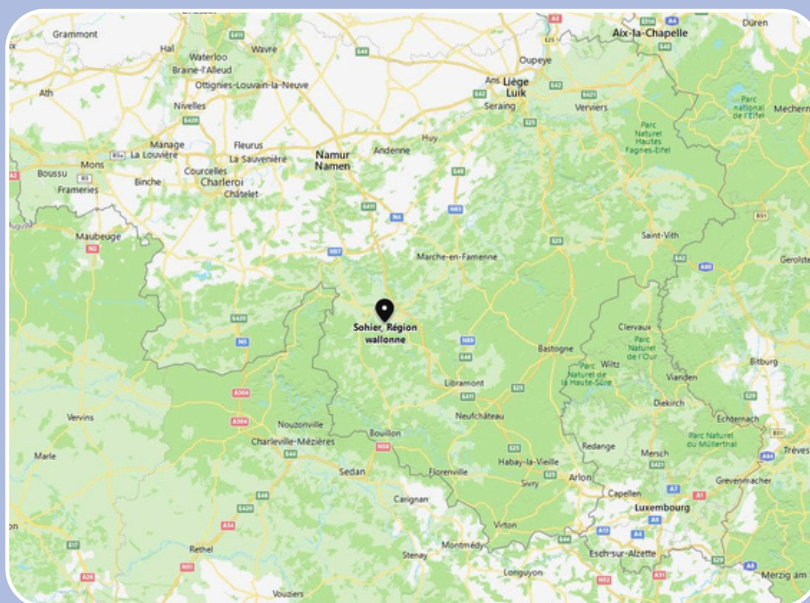
Nous vous souhaitons une belle (re)découverte de ce village !



Orthophotos de Sohier (2023) © Service public de Wallonie (SPW)

II. Localisation

Le Village de Sohier fait partie de la **commune de Wellin** située en province de Luxembourg, elle-même située en Wallonie. D'une superficie de 67,51 km², la commune de Wellin comptait 3.147 dont 286 habitants à Sohier à la date du 01/01/2024 (Walstat - IWEPS).



Localisation de Sohier © Bing Map

À mi-chemin entre Luxembourg et Bruxelles, le village de Sohier ne se situe qu'à 4 km de l'autoroute E411. Il est toutefois parvenu à préserver ses caractéristiques architecturales majeures et est, en ce sens, intégré au réseau de villages labellisés "**Les Plus Beaux Villages de Wallonie**" depuis 1996. L'association fédère à ce jour 33 villages répartis sur toute la Wallonie et s'attache, entre autres, à la valorisation du patrimoine rural, culturel et naturel wallon. Sohier fait également partie du **Géopark Famenne-Ardenne** créé en 2014 et du **Parc naturel de l'Ardenne Méridionale** créé en 2019. Ces deux structures ont notamment pour objectif de protéger et valoriser le patrimoine paysager et géologique de cette région.



III. Analyse paysagère

Qu'est-ce que l'analyse paysagère ?

Analyser ? Analyser, c'est donner du sens... c'est non seulement décrire, mais surtout interpréter.

Paysage ? "Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et / ou humains et de leurs interrelations" (Convention européenne du paysage, 2000).

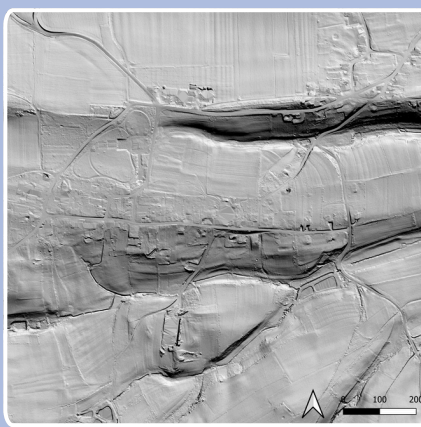
Comment analyser le territoire sur base du paysage ?

En identifiant les structures territoriales (espace bâti, espace non bâti, site)



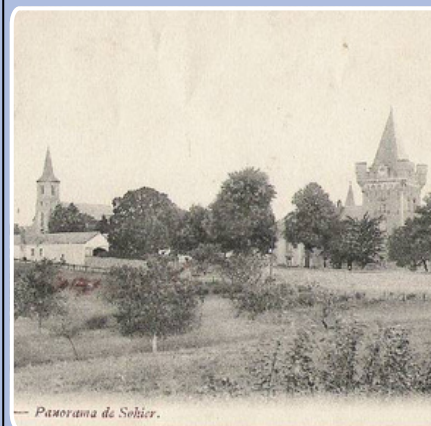
Occupations du sol © SPW

En observant les morphologies paysagères



Modèle numérique de terrain
© SPW

En mettant en évidence l'impact paysager des dynamiques du territoire, façonné par l'histoire des hommes et l'évolution de la nature



Vue sur Sohier au début du 20e
siècle © coll. privée

IV. Sohier à la loupe



illu. © Rita Photographie - PBVW



illu. © C. Collet



Orthophotos 2023 © SPW

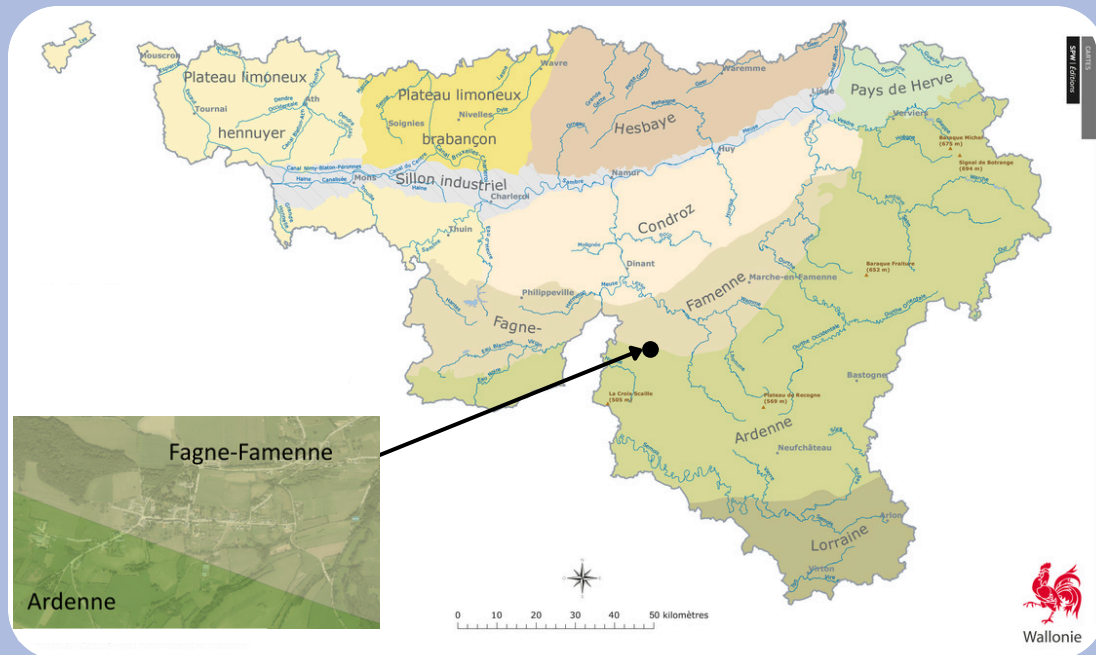


illu. © PBVW

V. La structure spatiale

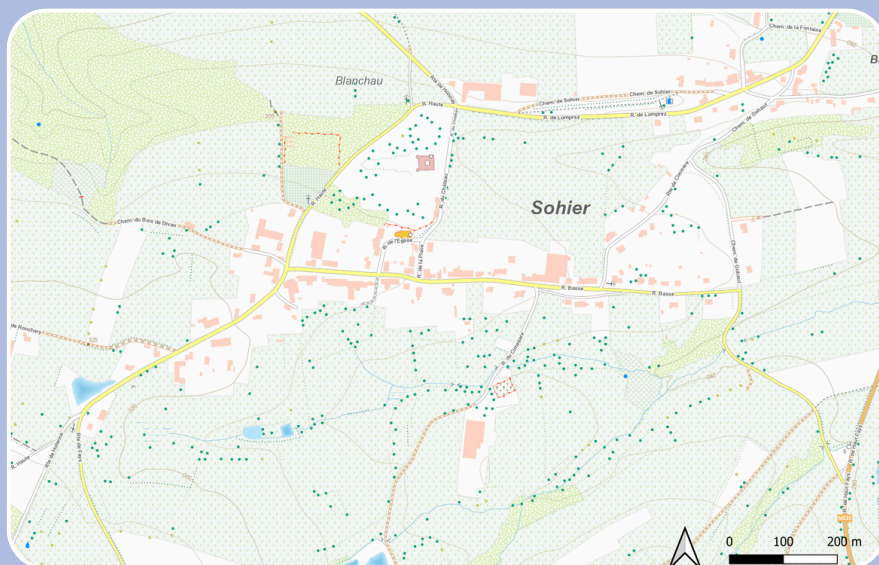
1. La région agro-géographique et le site du village

La Wallonie a été découpée en 8 régions agro-géographiques. Chacune de celles-ci est caractérisée par un sous-sol, un relief et une végétation spécifiques. Le village de Sohier présente la particularité de se situer à cheval sur les régions agro-géographiques de la **Fagne-Famenne** et de **l'Ardenne**.



Régions agro-géographiques © SPW

Sohier est implanté sur un premier contrefort de l'Ardenne, et plus particulièrement sur le **replat de Beuraing-Wellin**. Ce *faciès**, situé à l'est de la Meuse, présente des replats dominés par les prairies pouvant également se trouver sur le versant ardennais. Quelques boisements ponctuent les rares *tiennes** tandis que des labours s'étendent sur les zones les plus planes. Les villages s'égrènent au pied du massif ardennais (Parc naturel de l'Ardenne Méridionale, 2019). Plus localement, Sohier se situe sur **une ligne de crête** au relief relativement plat où le bâti a pris naturellement place sans occasionner de travaux de nivellement trop importants.



Carte topographique de Sohier © IGN Belgique

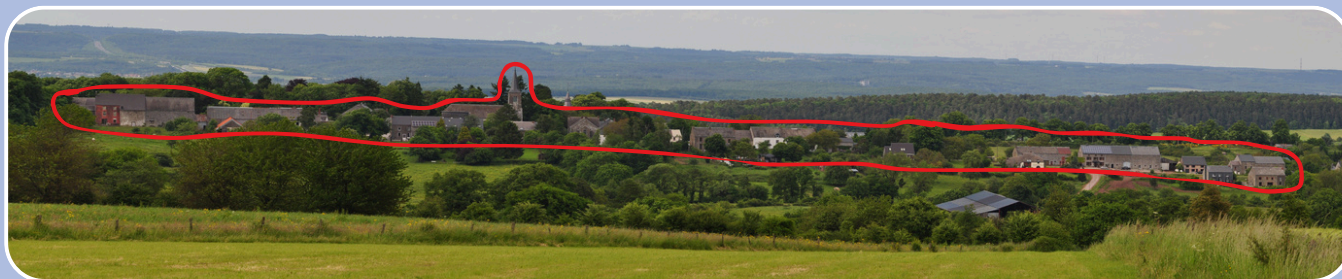
En termes de sous-sol, Sohier est à la limite de la Famenne-Calestienne (sous-région de la Fagne-Famenne) et de l'Ardenne, tous deux au **sous-sol calcaire**. Plusieurs zones de risques géologiques et miniers sont présentes à proximité du village. Il s'agirait d'anciens puits de mines (exploitation pour produire de la chaux ou comme matériau d'aménagement) ainsi que de phénomènes karstiques. Concernant la lithologie, les roches et les caractéristiques climatiques locales offrent une diversité de sols.

- Sols argileux à drainage naturel favorable ou imparfait
- Sols argileux à drainage naturel assez pauvre à très pauvre
- Sols limoneux à drainage naturel modéré ou imparfait
- Sols limoneux à drainage naturel assez pauvre à très pauvre
- Sols limoneux peu caillouteux à drainage naturel favorable
- Sols limoneux peu caillouteux à drainage naturel principalement modéré à assez pauvre
- Sols limono-caillouteux à charge schisto-gréseuse ou gréseuse et à drainage naturel favorable
- Sols limono-caillouteux à charge schisto-gréseuse ou gréseuse et à drainage naturel modéré à assez pauvre
- Sols limono-caillouteux à charge schisteuse et à drainage naturel principalement favorable
- Sols limono-caillouteux à charge calcaire ou contenant du calcaire et à drainage naturel quasi-exclusivement favorable



Carte numérique des sols © SPW

Depuis le sud-ouest, la silhouette villageoise est bien intégrée dans le paysage. Sa structure linéaire, développée le long de la ligne de crête, présente un seul point focal qui émerge dans un paysage de pâtures, bosquets et cultures : **il s'agit de l'église.**



Silhouette villageoise depuis le sud-ouest © PBVW

Depuis l'entrée du village par le nord-est, on peut également distinguer sa **silhouette allongée** avec, à l'avant-plan, la zone du parc, l'église en point central et le château comme deuxième point focal. Comparée à la situation passée, cette silhouette villageoise a été préservée.



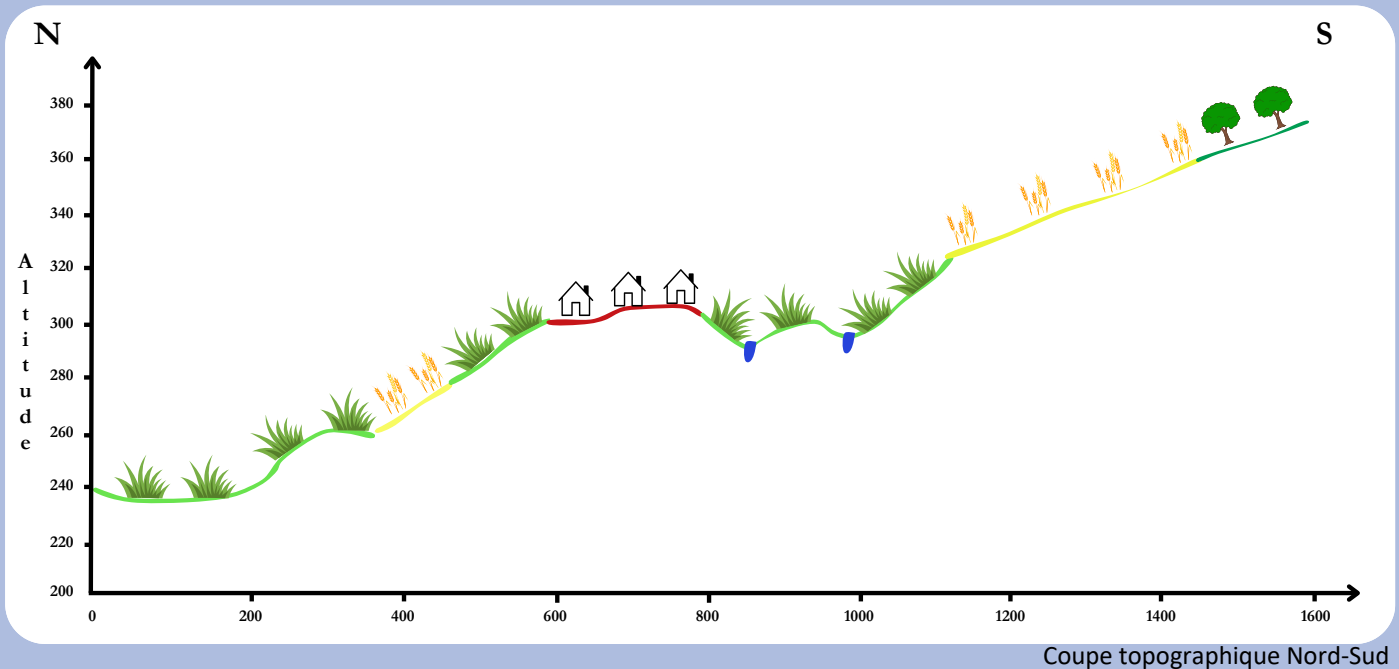
Silhouette villageoise depuis le nord-est © PBVW



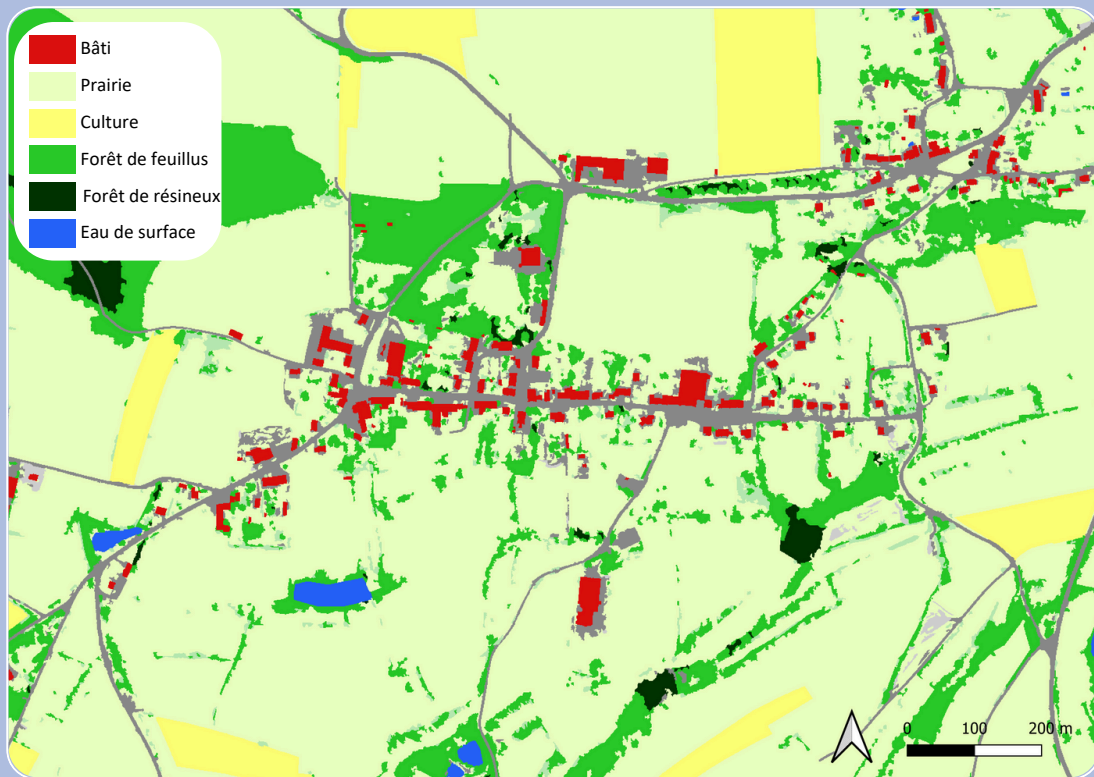
Silhouette villageoise au début du 20e siècle depuis le nord-est © coll. privée

2. L'espace non-bâti

L'espace non-bâti représente plus qu'une belle vue vallonnée. Le tissu paysager de Sohier a déterminé une structure agraire appartenant au modèle d'*openfield** à **prairies dominantes**. Ainsi, les différentes occupations du sol se sont développées au gré du relief et du sous-sol. Les fonds de vallée schisteux, aux sols argileux et humides, accueillent prairies et vergers partiellement clôturés de haies vives. En Fagne-Famenne, les replats du plateau calcaire et les versants moins pentus sont occupés par les cultures non encloses tandis que les versants les plus abrupts et les tiennes, aux sols squelettiques, concernent le domaine des bois et des pelouses calcaires. Ces pelouses, autrefois pâturées par les ovins, dissimulent un milieu naturel d'une biodiversité exceptionnelle.



Autour de Sohier, l'espace non-bâti se présente donc comme une couronne de prairies permanentes ou de cultures sur le plateau. Les fonds de vallée sont colonisés par des prairies humides. Bien qu'il n'y ait pas de zones boisées à proximité immédiate du village, on perçoit à l'arrière-plan, les forêts du plateau ardennais. En plus des arbres et haies remarquables observables à Sohier, on peut aussi signaler la présence d'un Site de Grand Intérêt Biologique à l'ouest du village : **la mare de Sohier**.



Occupations du sol autour de Sohier (2020) © SPW



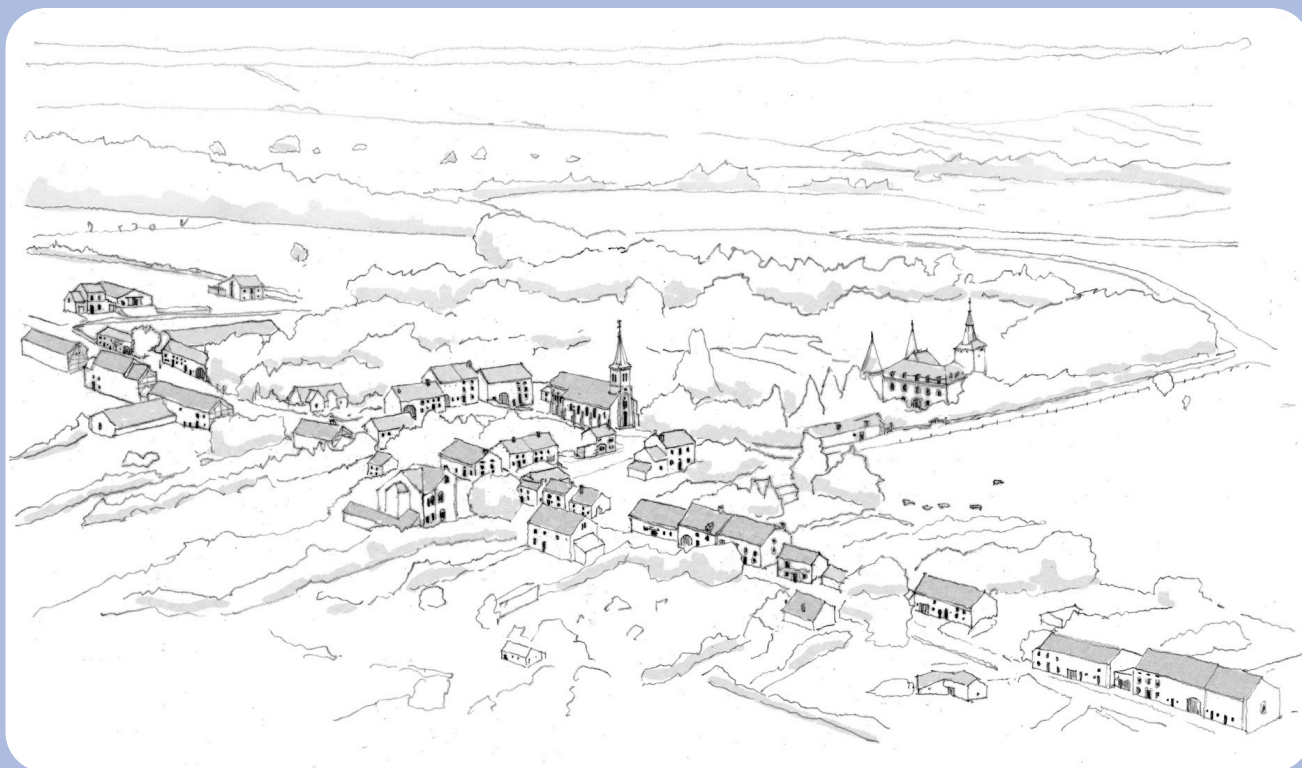
Vue depuis le Sud © PBVW

3. L'espace bâti

3.1 La structure villageoise

Déployée le long d'une crête de l'*interfluve**, et probablement conditionnée par la géologie et l'hydrologie, la forme du village peut ainsi être qualifiée **de village-rue***, contrairement aux villages de Wellin ou Chanly qui ont une structure de village en tas. Cette configuration entraîne notamment une fusion entre les villages de Wellin, Lomprez, Barzin et Sohier.

Sohier s'articule autour d'une voie principale, s'étirant d'ouest en est (rue Haute et rue Basse), où s'égrènent plus ou moins densément des fermes et des maisons situées de part et d'autre de cet axe principal. De courtes séquences mitoyennes viennent alors conforter à certains endroits le tracé de la voie principale.



Sohier esquissé © PBVW - F. Delfosse

La vue aérienne actuelle nous présente un village dont la structure nous est pratiquement parvenue dans **son état du 19e siècle**. On y retrouve cet axe bâti caractéristique, accompagné en périphérie d'un petit noyau central plus dense. Ce dernier comprend le château, situé au cœur du domaine agricole, et ce malgré la disparition de son imposante ferme en 1926, ainsi que l'église, dont l'emplacement, à proximité immédiate du logis seigneurial, a été préservé à travers les siècles.

Au cours des décennies suivantes, les bâtiments publics sont renouvelés à l'instar de l'église, du presbytère, de l'école ou de la maison communale. Durant la seconde moitié du 20e siècle, des constructions sont venues s'ajouter aux extrémités des rues Basse et Haute.



Carte de Ferraris 1770-1778 © SPW



Orthophotos 2023 © SPW

3.2 L'espace-rue et la mobilité

Le long de l'axe principal, les habitations se développent parallèlement à la voirie et offrent de longues perspectives visuelles, marquées par la hauteur des façades, le jeu d'implantation et la largeur de l'espace-rue. Néanmoins, aucun espace public central ne se dégage.



Les espaces-rues autrefois © coll. privée

Bien que la commune soit traversée par une voie de transit (inter)national avec l'autoroute E411/A4/E25 Bruxelles - Luxembourg (et sa sortie n°23 Wellin), et par la voie de transit régional N94 Dinant - Halma, on peut considérer Sohier comme relativement **excentré des axes de transit routier**.

Actuellement, le village est peu, voire pas du tout équipé pour la **mobilité en transport en commun** ou pour la **mobilité active** : il n'existe pas de réelles infrastructures que ce soit à destination des piétons ou des cyclistes (absence de pistes cyclables, absence de trottoirs, etc.) pour quitter le village à des fins utilitaires.

3.3 L'implantation du bâti

L'implantation du bâti, en **séquences mitoyennes** systématiquement alignées sur la voirie, mais en léger recul de celle-ci, entraîne une succession de devant-de-portes en relation continue avec la rue. Cette configuration définit un espace ouvert sur l'espace public et libre d'usage privé (*usoir**) qui facilitait l'accès aux différentes dépendances et servait à l'entreposage du matériel agricole et au stockage du bois ou du fumier. Ainsi, les densités de logement dans les noyaux anciens résultent d'une structure largement basée sur l'utilisation de la mitoyenneté et sur la minimisation des espaces privés au profit des espaces publics. À Sohier, on note une **densité globale** de son centre équivalent à 12 log./ha (SDC de Wellin - Bureau Impact, 2023).

En sortie de village, l'étalement urbain le long des voies de communication a pour effet une baisse des densités de logement par la mise à disposition de parcelles plus larges et un recours moins systématique à la mitoyenneté.



Linéarité, séquence mitoyenne et usoir à Sohier © PBVW

Autour de l'église, les bâtisses groupées donnent une impression de petit noyau historique où jardins et habitations dialoguent dans une bulle plus intime.



Habitations et jardins autour de l'église © PBVW



Habitation à l'ouest du village © PBVW

À l'extrémité ouest, en sortie de village, la structure bâtie est différente : les habitations s'implantent en biais ou latéralement par rapport à l'alignement. L'habitat y est plus dispersé.

Vers l'est, où la déclivité est plus marquée, les bâtiments sont construits sur un replat et accessibles par une voirie de desserte secondaire.



Habitations à l'est du village © PBVW

3.4. Les volumes et les matériaux

En lien avec ces conditions naturelles, les contraintes de l'environnement, les besoins et les ressources locales à disposition, chaque région agro-géographique a globalement développé un habitat traditionnel particulier (matériaux, gabarits et organisation des bâtisses).

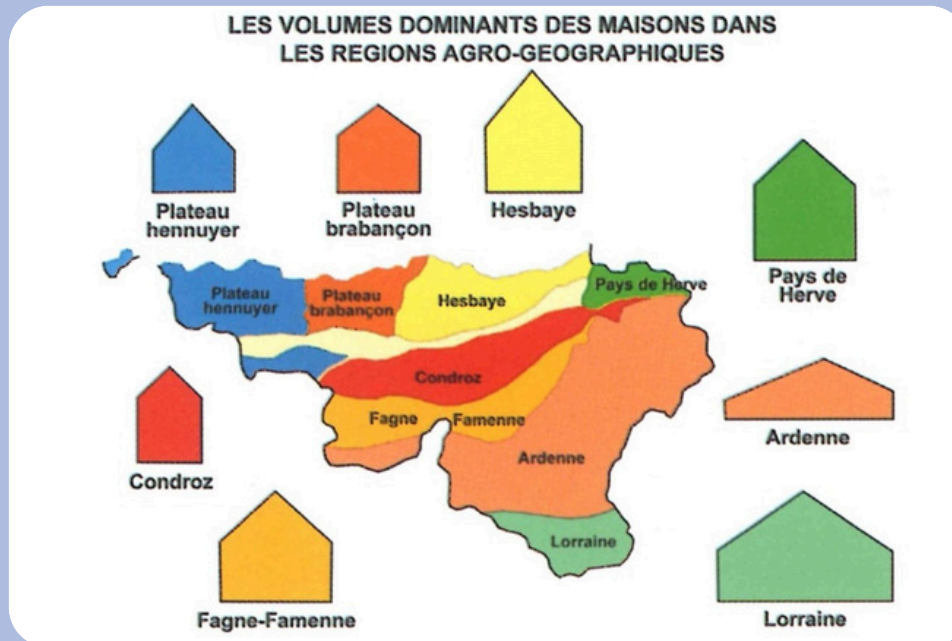


Schéma des volumes bâti dominants dans chaque région agro-géographique © FRW

À Sohier, un air de famille flotte dans le village tant les maisons, caractéristiques de l'habitat de la Calestienne famennoise, affichent d'évidentes ressemblances. Cette homogénéité tient au caractère fonctionnel des bâtiments qui avait une vocation essentiellement agricole, mais aussi à leur période d'édification analogue, principalement dans la seconde moitié du 19^e siècle. Moellons de calcaire, grès, pans de bois et de *torchis**, briques et toits d'ardoises habillent le village dans une large palette de couleurs. Quelques façades encore chaulées de blanc signalent qu'autrefois la tonalité du bâti était plus lumineuse. La brique rouge-orangé apporte çà et là une touche colorée sans que ce matériau soit prédominant dans le village.



Diversité des matériaux de construction utilisés à Sohier © PBVW

VI. Interprétation: lecture rétrospective, retracer la genèse de l'histoire

1. Étymologie

Il existerait plusieurs origines au nom du village de Sohier :

- La première veut que le village ait gardé le nom du propriétaire de la villa qui lui a donné naissance et qui était un (pré)nom d'origine celte courant au Moyen Âge : **Sohier ou Séguier**.
- Une deuxième fait venir ce nom de l'allemand ancien *suoha* qui signifie rigole ou **drain*** et qu'on traduirait par terre drainée ou endroit aux rigoles.
- La troisième nous viendrait du bas latin *sabucaria* de *sabucus* qui signifie aux **sureaux**.



Signalétiques du village © PBVW

2. De ses origines à aujourd'hui

C'est aux premiers siècles de notre ère, comme en atteste le cimetière découvert au lieu-dit 'Le Gibet', que s'établit à Sohier un petit centre de **peuplement gallo-romain**. Les différentes fouilles entreprises sur ce site ont d'ailleurs révélé diverses poteries, monnaies et autres objets.

Au cours des siècles suivants, l'histoire de **la seigneurie de Sohier**, dont l'origine demeure inconnue, sera intimement liée à celle de son château. Dépendance du domaine carolingien de Wellin, propriété de l'abbaye de Stavelot-Malmedy par donation de Carloman en 747, Sohier passa entre les mains du Comte de Laroche qui la donna ensuite en fief au Seigneur de Daverdisse.

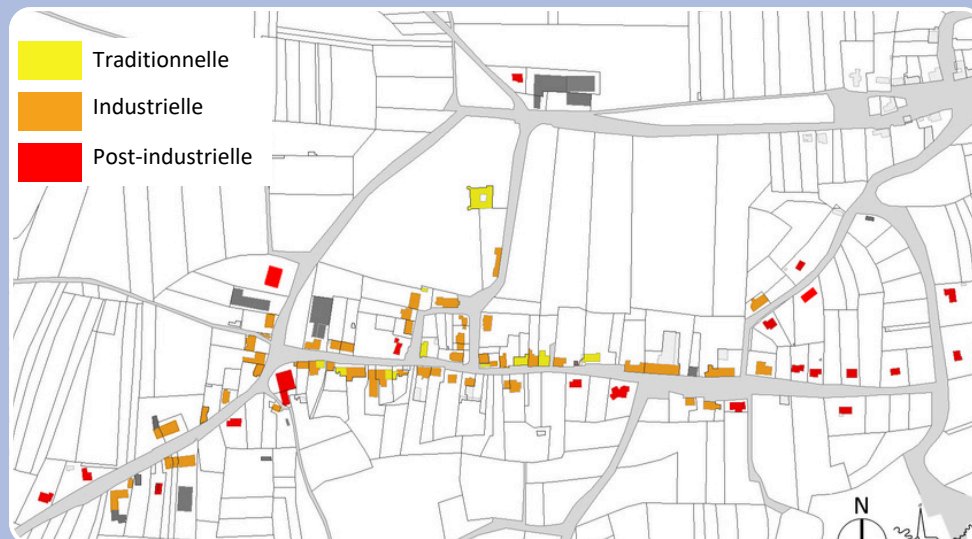
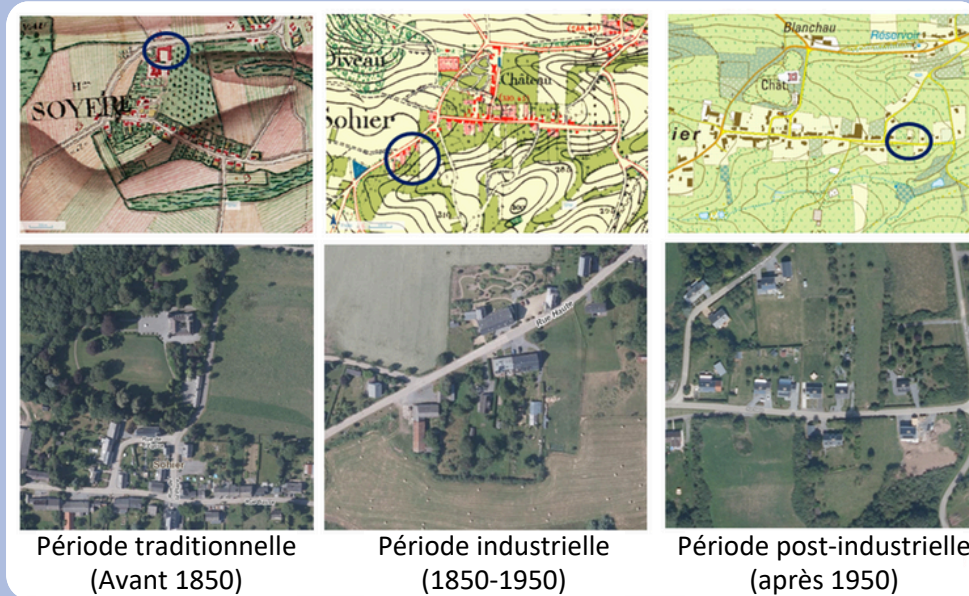
Le village ainsi que le château construit au 16^e siècle par Jehan de Ghenart, héritier des Daverdisse, sont ravagés par les multiples conflits qui dévastent la région au cours du 17^e siècle. **La population déserte le village** au point qu'en 1659, ils ne sont plus que six à y habiter !

Lors de l'Indépendance de la Belgique en 1830, les provinces belges sont pratiquement calquées sur les départements français créés lors de la réunion des Pays-Bas autrichiens, de la Principauté de Liège et de la Principauté de Stavelot-Malmédy à la France en 1795, excepté pour le département de Sambre-et-Meuse. Les anciens arrondissements de Namur et Dinant font toujours partie de la province de Namur, mais les anciens arrondissements de Marche et Saint-Hubert sont scindés entre la province de Namur et la province de Luxembourg, comme ce fut le cas pour **Sohier, transféré à la province de Luxembourg après 1839**.

En 1977, les **anciennes communes** de Wellin, Chanly, Halma, Lomprez et Sohier fusionnent pour former l'actuelle commune. Le choix du chef-lieu se porte sur Wellin.

3. Évolution urbanistique et architecturale

Trois périodes sont globalement constitutives de l'évolution urbanistique et architecturale de nos villages.



Estimation de la date du bâti à Sohier © PBVW

3.1. Interprétation de la période traditionnelle - avant 1850

La période “traditionnelle” de nos villages se rapporte communément à la période antérieure à 1850. Nous pouvons nous en donner une idée grâce à la **carte de Ferraris (1770-1778)**, témoin des paysages, du peuplement humain et de la situation politique et économique de la région à la fin du 18e siècle, soit avant les grands bouleversements dus à l’industrialisation.

Le village s’étend déjà le long de l’axe ouest-est ainsi qu’en un noyau autour d’une chapelle antérieure à l’église actuelle. Signalé par deux petites croix, le cimetière entoure alors l’église. À cette époque, le château est présent, entouré de murs et de ce qui semble être un verger clôturé. Au nord, la ferme en U a aujourd’hui disparu. Des jardins-enclos avec de petits vergers se répartissent à proximité des habitations. Au-delà, se trouvent les pâturages, les prairies humides autour des ruisseaux et les terrains de cultures entourées ou non de haies. Les habitants y pratiquent l’*assolement triennal** de cultures céréalières telles que le seigle d’hiver, l’avoine, l’épeautre et laissent reposer la terre une année en jachère. Landes et bruyères éloignées du village appartiennent à la communauté qui y pratique la *vaine pâture**. Peu nourrissantes, c’est l’élevage de porcs et de moutons qui y est préconisé. Dans le bois, on y pratique l’affouage qui permet aux paysans de couper du bois pour se chauffer, mais aussi d’y faire pâturer les troupeaux.

D’après les données du recensement de 1793, le village comptait 26 maisons, 29 labours, 1 charpentier, 1 menuisier, 1 noble et 1 prêtre séculier (Emile Tandel, les communes luxembourgeoises, tome VI b, arrondissement de Neufchâteau, p. 1364). Détaillons deux exemples de bâtiment de la période traditionnelle.



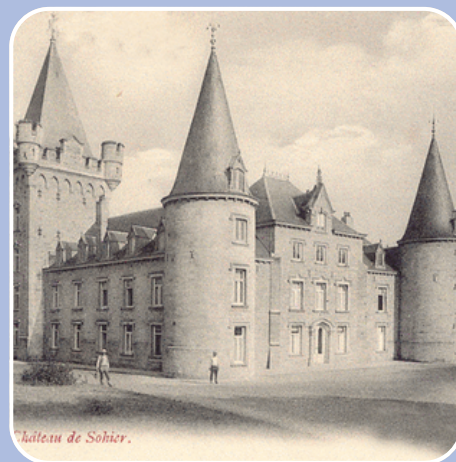
Carte de Ferraris 1770-1778 © SPW

Le château

Sur des bases vraisemblablement très anciennes, le **château de Sohier** s'épanouit d'un remarquable parc arboré. Isolé au nord du village, le château s'organise autour d'une cour intérieure délimitée par quatre ailes de deux niveaux en moellons de calcaire. Trois tours ponctuent l'ensemble. Deux tours cylindriques, de trois niveaux sous coiffe conique, font écho à une puissante tour carrée de quatre niveaux, chapeautée d'une haute flèche octogonale. Transformée au départ d'un donjon de 1616, cette imposante tour marque le point haut du château.

Jadis entouré de douves, l'édifice a perdu son caractère défensif suite aux transformations radicales opérées en 1866, lui conférant l'aspect d'un **château de plaisance**. D'autres remaniements ont été effectués au cours du 20^e siècle. Au nord, la grande ferme ainsi que les dépendances fermant la cour au sud sont rasées en 1926 au profit du parc. Après la Seconde Guerre mondiale, la tour carrée est débarrassée de son décor néo-gothique pour revêtir son visage actuel. Le château de Sohier fait partie des biens repris à l'Inventaire du patrimoine immobilier culturel (IPIC) de la Région wallonne.

Le **parc**, richement planté, compte une quinzaine d'arbres remarquables repris à l'inventaire dendrologique de la Belgique, dont trois spécimens majeurs. Une telle concentration d'espèces remarquables sur une superficie relativement restreinte fait exception (Parcours Patrimoine de Sohier, PBVW).



Château de Sohier © Coll. privée



Château et parc © Rita photographie - PBVW

Bâtisse traditionnelle (Rue Haute, 9)

Peu de bâtiments antérieurs à 1850 nous sont parvenus. En effet, l'essentiel du paysage bâti était autrefois constitué de **maisons à pans de bois et torchis* dotées d'un toit de chaume**, sur base de l'exploitation des ressources locales et des matériaux largement et aisément disponibles sur place. Elles ont donc pratiquement toutes disparu.

À partir du 17^e siècle, on assiste à une pétrification de l'habitat. L'objectif est double : la pérennisation de l'habitat ainsi que la diminution du risque de propagation des incendies (via les toits de chaume). La pierre est utilisée en façades (la pierre calcaire pour les façades avant et le grès pour les pignons ouest de façon à se prémunir des intempéries). Les pans de bois présents en pignon orienté est sont conservés, mais leur remplissage en torchis est remplacé par de la brique rouge. En couverture, l'ardoise grise ou violacée se substitue au chaume. À partir de ce moment, l'architecture rurale devient donc relativement stable.

Rare témoin de cette époque, **cette maison mitoyenne en moellons calcaires** est constituée de deux travées sur deux niveaux. Les ouvertures de taille restreinte, surmontées d'un linteau bombé et entourées d'un *encadrement harpé** signalent, entre autres, l'appartenance de la bâtisse à la période traditionnelle. Cette volumétrie signale également la présence d'un habitat plus modeste à côté des fermes du village. Ce type d'habitation monobloc était à l'origine une maison de manouvriers. Dans la société rurale d'autrefois, les manouvriers ou les journaliers représentaient une frange importante de la population villageoise. Disposant de peu de biens, ces personnes travaillaient comme artisan ou ouvrier à la ferme du château ou dans d'autres grandes propriétés dans le cadre de travaux agricoles saisonniers.



Bâti traditionnel © PBVW

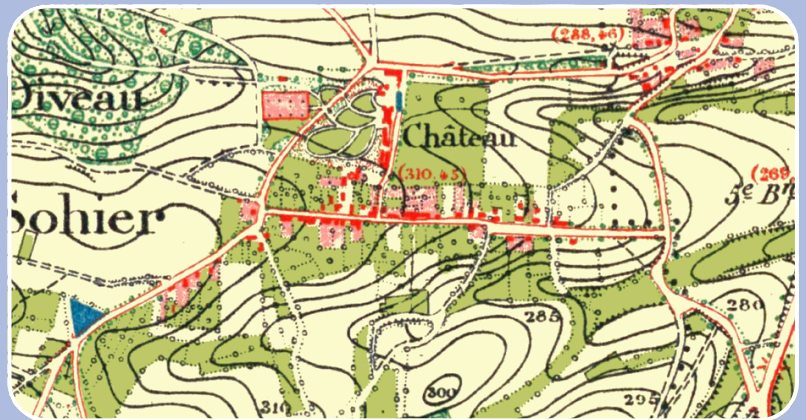
3.2. *Interprétation de la période industrielle - entre 1850 et 1950*

Habituellement comprise entre 1850 et 1950, la période “industrielle” de nos villages est représentée par la carte du **Dépôt de la guerre**, ou la carte de l'**Institut cartographique militaire de 1865-1880**, ancienne carte topographique de l'IGN.

La période industrielle est marquée par l'**exploitation maximale des terres** pour la culture. Suite à la Loi de 1847 qui encourage la mise en valeur des terres incultes où paissaient les troupeaux en vertu de vieux droits d'usage ruraux, les communes vont reboiser leurs terrains incultes ou les céder à des privés en vue de leur boisement ou de leur transformation en terres arables. Les conséquences sont multiples et vont de pair avec **les avancées technologiques** (abandon de la jachère, valorisation des terres incultes par l'utilisation de chaux,...). Les exploitations agricoles développent des granges plus imposantes destinées à accueillir les récoltes des terres cultivées. Elles se différencient des fermes traditionnelles par l'emplacement de la grange dans la disposition des travées. En effet, suite aux principes d'hygiénisme, l'étable n'est plus accolée au corps de logis, elle est repoussée en 3^e travée et la grange se positionne donc à côté du corps de logis.

Au sein du village, de nouvelles constructions voient le jour. Le presbytère est construit en 1864, l'église en 1869 et l'école, accompagnée de sa salle communale, en 1879.

Le **besoin de main d'œuvre** et la prospérité permettent à la population de Sohier de croître et de passer de 199 habitants au 1^{er} janvier 1893 avec 51 maisons, 39 granges et 58 écuries jusqu'à atteindre son pic de population en 1910 avec 479 habitants.



Carte du dépôt de la guerre 1865-1880 © SPW

La majorité des bâtiments de Sohier datent de la seconde moitié du 19e siècle. En effet, durant cette période, les conditions de vie s'améliorent et le village voit sa population augmenter et l'habitat se densifier. Les habitants investissent dans leurs bâtiments. En général, les bâtisses érigées à cette époque ont une silhouette allongée, *unifaitière**. Elles sont plus hautes que profondes, sur deux niveaux, et leur toit présente parfois des *croupettes**. Elles sont également parfois le fruit de transformations ou d'agrandissements de bâtiments plus anciens. Détaillons trois exemples de bâtiments de la période industrielle.

Ferme quadricellulaire (Rue de l'Eglise, 38)

À proximité de l'église, **cette ferme de la deuxième moitié du 19e siècle** s'implante en décrochement par rapport au volume voisin. Non attenante à celui-ci, elle dégage un étonnant interstice entre les pignons.

Haute de deux niveaux et demi, la bâtisse abrite sous le même toit quatre travées d'ouvertures. La simplicité de la façade facilite la lecture des baies et la compréhension des fonctions qu'elles dissimulent. Les portes du logis, d'une première étable et d'une grange suivie d'une seconde étable s'alignent le long de la façade. De hautes baies à linteau droit et appui saillant éclairent le logis. La recherche d'un meilleur éclairage diurne est caractéristique du 19e siècle. Cet agrandissement de la surface des fenêtres va de pair avec une simplification du langage formel qui se matérialise par des linteaux rectilignes et des *piédroits monolithes**.

Ce bâtiment offre des **nuances de couleurs, de matériaux et de mise en œuvre**. Le pignon est élevé en grès. Il combine des moellons bruts de toutes dimensions, dont de très petits pour le blocage des pierres plus grosses. Malgré la diversité de formats, l'aspect du mur reste marqué par une dominante horizontale. La façade principale est édifiée en moellons calcaires réglés. Elle superpose des rangées de pierres de même hauteur créant des lits horizontaux et réguliers. Des joints continus séparent les lits de pierre calcaire et rythment le mur d'autant.



Ferme du 19e siècle © Google Street View

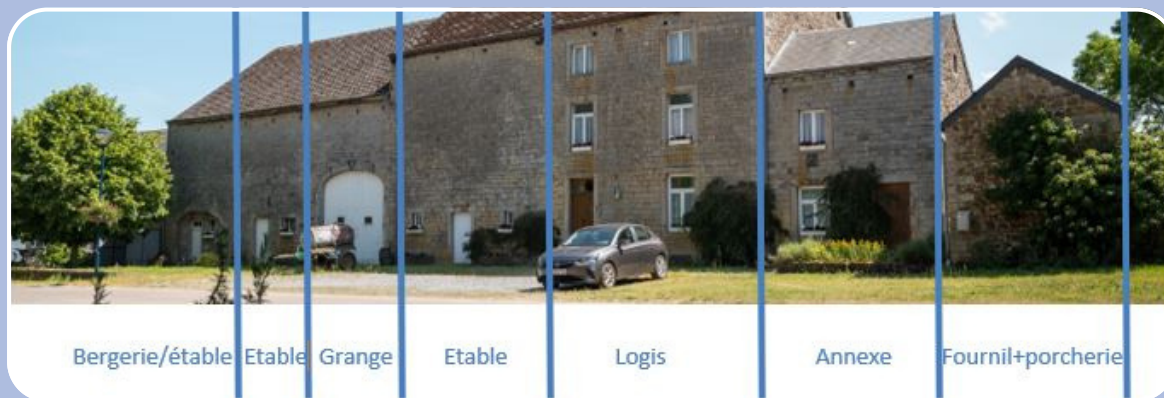
Ferme Multicellulaire (Rue Haute, 11)

Cette imposante ferme est datée de 1872 par les ancrs placées au-dessus de l'entrée de la grange. Elle présente une cascade de volumes abritant un nombre impressionnant de *cellules**. Le logis, de deux travées sur trois niveaux, est additionné d'une étable pour former le premier volume. En façade, le 19e siècle s'exprime par la régularité des percements du logis. Leur vocabulaire traduit la fonction de chaque partie de la ferme. Les encadrements sont monolithiques et sans fantaisie.

Dominées par ce premier bâtiment, les dépendances sur la gauche alignent une grange, une étable ainsi qu'une ancienne bergerie transformée en étable, témoignage de la progression continue de l'élevage dans la région. Sur la droite, une annexe tardive plus basse ainsi qu'un fournil (éloigné du logis sans doute par crainte du feu) et une porcherie, implantés en retour d'équerre, viennent compléter l'ensemble.

Caractéristique de **la Calestienne**, les façades sont élevées en moellons calcaires. Les pignons orientés ouest, plus exposés aux intempéries, sont en grès. Enfin, les pignons orientés est sont érigés en pans de bois, réminiscence des anciennes techniques de construction. Le remplissage en *torchis** des panneaux de bois, mélange de terre et de paille, a souvent été remplacé au cours du temps par des briques. Sous la couverture d'ardoises, des *trous de boulin** peuvent être observés.

Dans son ensemble, comme la plupart des bâtiments anciens du village, ce bâtiment dégage une impression de sobriété, de robustesse et de vigueur : comme le travail rural.



Ancienne école (Rue Basse, 4)

Dressée au principal carrefour du village et dans l'axe de la rue menant à l'église et au château, l'école signale son statut. Autrefois, **le triptyque "château, église et école"** formait la charnière de l'organisation sociale de la communauté rurale. L'importance de sa mission est également soulignée par le style architectural de l'édifice, similaire à celui de l'église et du presbytère, qui s'éloigne délibérément de celui des fermes traditionnelles.

Construite en 1879, sur les plans de l'architecte Cordonnier, l'école affiche une façade d'allure classique en moellons de calcaire. L'entrée fait l'objet d'un traitement particulier : marquée par un léger ressaut en façade, elle est couronnée d'un pignon dépassant la corniche. De hautes fenêtres animent la façade et apportent aux occupants une lumière abondante.

À l'époque, le bâtiment abritait l'instituteur et sa famille ainsi qu'une classe unique où se côtoyaient filles et garçons. La mixité n'étant cependant pas admise pour les récréations, une cour se trouvait de part et d'autre de la bâtisse avec des sanitaires distincts. À l'arrière une écurie, un fenil et une remise à bois étaient à disposition de l'instituteur. Au temps où Sohier formait une commune avec les sections de Fays-Famenne et de Froidlieu, la "maison communale", où le Conseil tenait ses réunions, se situait à l'étage au-dessus de l'école. **Ce regroupement fonctionnel école - maison communale** était fréquent car il permettait d'assurer une certaine prestance au bâtiment, tout en réalisant une économie d'échelle.

Le bâtiment est aujourd'hui réaménagé en **laboratoire de la vie rurale** inauguré le 4 juin 2017. Les Naturalistes de la Haute-Lesse occupent en partie le 1er étage, disposant d'un local abritant la bibliothèque de l'association et d'un laboratoire destiné aux réunions et aux divers travaux. Ce bâtiment est ainsi repris dans la liste des lieux de rencontre du SDC de Wellin (2023).



Ancienne école © Rita Photographie - PBVW

3.3. Interprétation de la période post-industrielle - après 1950

Le paysage rural de Sohier a évolué au cours des siècles. Au départ assez diversifiée, l'agriculture s'est orientée après-guerre vers **une culture fourragère et davantage de prairies permanentes**, soulignant l'importance accrue prise par l'élevage dans l'économie rurale de la région.

L'évolution des pratiques agricoles a mené au regroupement des petites fermes au sein de grandes exploitations qui s'installent dans de nouveaux hangars agricoles à l'extérieur du village pour y accueillir des engins agricoles toujours plus imposants, mais aussi les nouvelles techniques d'élevage, notamment la stabulation libre des bovins. De façon générale, la **mécanisation de l'agriculture** rime avec la diminution des exploitations agricoles et leur report en extérieur de villages (bien qu'à Sohier, il reste étonnamment plusieurs fermes en activité dans le village). Plus récemment, nos territoires ruraux ont également vu se développer la **diversification agricole**. C'est notamment le cas de la ferme de Roncheury qui adhère à la carte des producteurs de l'Ardenne méridionale mise en place par le Parc naturel. Les domaines sont divers et témoignent d'une volonté de valorisation locale des productions (SDC de Wellin - Bureau Impact, 2023).



Orthophotos 2023 © SPW

L'après-guerre marque un tournant dans les modes d'habiter, avec la démocratisation de la voiture et l'augmentation des déplacements. Cette évolution, accentuée par la construction de l'autoroute E411 à la fin des années 1980, met un terme à l'exode rural amorcé en 1910.

La structure familiale évolue, nécessitant de plus petits logements. Par conséquent, **l'habitat résidentiel** devient plus individualiste, plus dispersé. Chacun cherche à se démarquer en utilisant des matériaux et des formes en rupture avec l'habitat traditionnel. Le désir de confort se traduit par l'ajout de pièces, l'agrandissement des fenêtres et des lignes horizontales dominantes dans les façades. À Sohier, de nouvelles constructions "4 façades" s'installent aux entrées du village, principalement à l'est (rue de Lomprez, route de Cleusère et chemin de Gohaut).



Exemple de récentes constructions © PBVW

Le **tourisme** est également un mécanisme contemporain de transformation du territoire. En 2022, ce sont 34 hébergements touristiques qui sont recensés sur la commune, pour une capacité d'accueil de 388 personnes, dont 3 capacités d'accueil de 10 personnes à Sohier. Certains de ces hébergements prennent d'ailleurs place au sein d'anciens corps de ferme rénovés. Alors que le ratio touristes/habitants devient problématique dans les villages de Fays-Famenne, Chanly ou Lomprez-Barzin, Sohier propose très peu de possibilités d'accueil (SDC de Wellin - Bureau Impact, 2023).

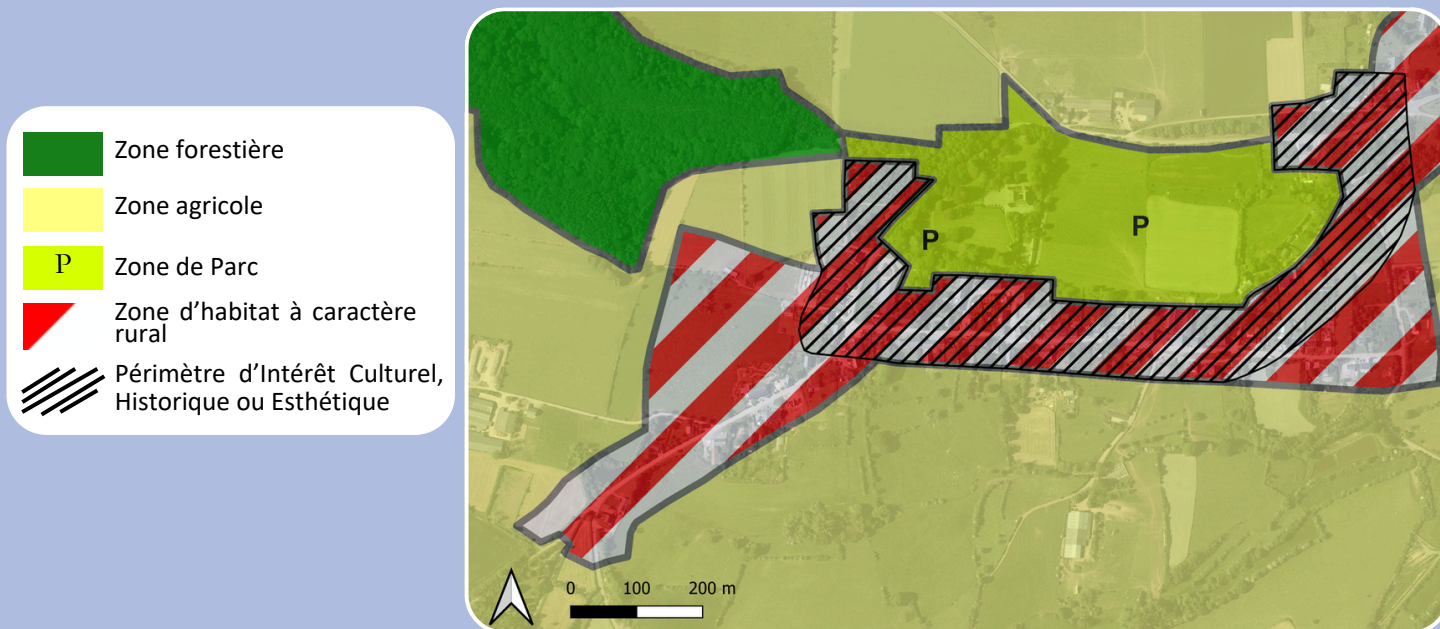
Enfin, il ne faudrait pas passer sous silence le phénomène des **résidences secondaires** qui a tendance à figer le foncier local. En 2020, on dénombrait 115 résidences secondaires réparties sur l'ensemble du territoire communal, soit 6% de l'ensemble du parc immobilier. La section de Sohier, avec les villages de Fays-Famenne et de Froidlieu, détient environ 25 % des résidences secondaires (SDC de Wellin - Bureau Impact, 2023).

VII. Comprendre le présent pour ...

Depuis le 1er juin 2017, l'urbanisme et l'aménagement du territoire sont régulés par le **Code du Développement Territorial (CoDT)** qui définit une série d'outils réglementaires ou indicatifs. Les deux outils à valeur réglementaire sont le Plan de secteur et le Guide régional d'urbanisme pour ses normes.

1. Le Plan de secteur

Il s'agit d'un outil de planification adopté entre 1977 et 1987, définissant les affectations du sol.



Affectations au Plan de secteur © SPW

À Sohier, la majorité du village est reprise en **zone d'habitat à caractère rural, zone urbanisable***. L'ensemble des superficies disponibles est important à l'échelle du village mais présente des contraintes paysagères. À l'Ouest, on remarque une poche non équipée mais qui présente des contraintes paysagères (SDC de Wellin - Bureau Impact, 2023).

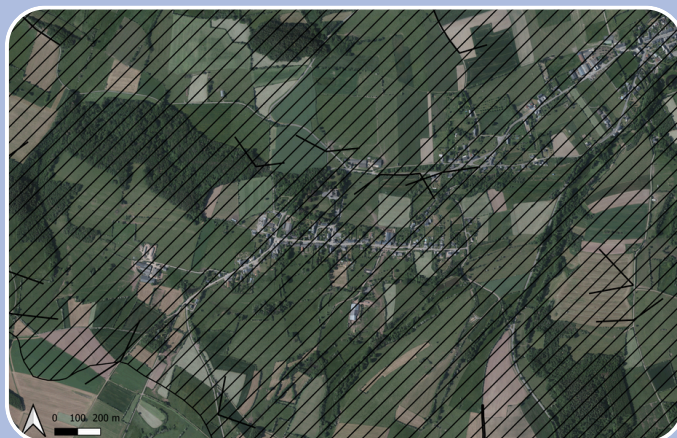
Sohier est entourée par des **zones agricoles** et plus loin par des **zones forestières** qui ne sont constructibles que sous certaines conditions. Pour information, la zone forestière reprise au Plan de secteur occupe la majorité du territoire communal (+/- 59 %) devant la zone agricole (32 %) (SDC de Wellin - Bureau Impact, 2023).

La **zone de Parc** qualifie la zone verte située de part et d'autre du domaine du château. Cette zone vient en appui au château, l'un des deux points focaux du village. Elle permet, de par son statut, de maintenir le cadre naturel et la silhouette villageoise appréhendée depuis l'entrée nord. Elle assure une transition végétale douce entre la zone agricole en couronne et le bâti villageois et enfin elle dégage un certain espace « tampon », non construit, entre les zones d'habitat de Sohier et de Barzin. En outre, le **Périmètre d'Intérêt Culturel, Historique ou Esthétique** (PICHE) protège le noyau patrimonial. Il souligne la préservation de l'habitat traditionnel et la qualité des espaces-rues.

2. L'inventaire des périmètres d'intérêt paysager et des points et lignes de vue remarquables de l'ADESA

Au niveau paysager, Sohier est intégralement repris à l'inventaire des Périmètres d'Intérêt Paysager (PIP) et des points et lignes de vue remarquables (PLVR) relevés et cartographiés par l'**asbl ADESA**. Ce périmètre est appliqué à l'ensemble de la couronne agricole et forestière qui ceinture la localité. Celui-ci souligne la richesse paysagère, de ses lignes et points de vue répartis autour du village.

Parmi les 85 lignes et points de vue remarquables identifiés sur l'ensemble de la commune, citons le point de vue situé le long de la rue de Lomprez, orientée au sud, qui donne sur l'auréole villageoise de Sohier. À l'arrière-plan de cette vue se trouve la bordure septentrionale de l'Ardenne.



PIP et PLVR cartographiés par ADESA © SPW

3. Le Guide Régionale d'Urbanisme

Le village de Sohier est soumis au Guide Régional d'Urbanisme (anciennement **Règlement général sur les bâtisses en site rural** (RGBSR)) par arrêté du 20/12/2006. Le RGBSR entre en vigueur en 1985 afin d'édicter des règles spécifiques à certains villages wallons (qui possèdent un patrimoine original et cohérent). Ces règles coïncident avec les 8 régions agro-géographiques et sont déduites de l'observation de la structure interne des villages. Elles se concentrent sur l'implantation, le gabarit et la palette des matériaux. Ce règlement, transformé en **valeur indicative** en 2017 dans le cadre de l'adoption du CoDT, est un outil qui reste tout à fait pertinent en termes d'implantations, de gabarits et de palettes de teintes et de matériaux.

À Sohier, le périmètre de RGBSR couvre l'ensemble de la localité et s'étend à une couronne agricole bien plus large. Les prescriptions de la zone agro-géographique de la Fagne- Famenne y sont d'application.

4. Le Schéma de Développement Communal

Le Schéma de développement communal (SDC) est un outil de planification qui "définit **la stratégie territoriale** pour l'ensemble du territoire communal sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle du territoire communal" (CoDT - Art. D.II.10 §1er.). Pour établir sa stratégie territoriale, le Conseil communal a désigné le bureau Impact comme auteur de projet pour réaliser une analyse très méthodique du territoire, dite **analyse contextuelle** : "L'analyse contextuelle comporte les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire" (CoDT - Art. D.II.10 §1er.). L'avant-projet du SDC de Wellin a été approuvé par le Conseil communal en date du 7 novembre 2023. Certains éléments concernant le village de Sohier ont été intégrés en tout ou en partie dans cet ouvrage.

Afin de mener à bien ses objectifs de lutter contre l'étalement urbain, la Région wallonne a formalisé en 2024 un nouvel outil de développement territorial : les **centralités*** (la cartographie des centralités se trouve en annexe 2 du schéma de développement du territoire). Actuellement, Sohier est considéré comme une zone excentrée et la centralité la plus proche du village est celle de Wellin.


VIII. ... envisager le futur


1. Enjeux paysagers et environnementaux


Avec son bâti dominé par les teintes grises, le village de Sohier se “fond” dans un paysage préservé. Les enjeux paysagers et environnementaux y sont importants.


Enjeux :

- Préservation de la **silhouette villageoise** ;
- Conservation de sa morphologie de “**village-rue***” sur une ligne de crête ;
- Maintien de la valeur identitaire et paysagère de la **Calestienne** ;
- Maintien de la **qualité** de l’environnement naturel, de sa richesse paysagère et biologique ;
- Maintien des éléments composant le paysage (“**lignes de force**”) (arbres, haies, espèces indigènes) ;
- Prépondérance des plantations d’**essences locales** ;
- Préservation de la **zone humide** (mare) ;
- Maintien de la zone de Parc, en tant qu’**espace-tampon** entre la localité et les villages voisins ;
- Maintien de la visibilité sur le clocher et le château (**deux points focaux**) ;
- Conservation du **paysage ouvert**, des **points de vue** (ADESA) et des **percées paysagères** vers et depuis les zones agricoles ;
- Intégration paysagère des **nouvelles constructions**, dont les **nouveaux bâtiments agricoles** (enjeu important étant donné le contexte agricole du village), via un accompagnement végétal ;
- Amélioration de l’intégration des **constructions implantées dans les années 70-80-90**, en végétalisant les abords de ces constructions, de façon à atténuer cet habitat pavillonnaire en relative rupture avec la typologie régionale et le cœur de village.

 Zone à haute valeur paysagère et biologique

 Zone tampon entre les villages

 Ouvertures paysagères impactées par le bâti du 21e siècle

 Zone d'intégration paysagère pour les éventuelles futures constructions



Carte des principaux enjeux paysagers © PBVW - MuFA



Quelques points d'intérêt à Sohier : la mare, le parc et les points de vue © PBVW

2. *Enjeux urbanistiques*

Sohier possède de grandes **qualités urbanistiques** dues, entre autres, à sa structure alliant minéral et végétal, au fleurissement du village chaque année avec la collaboration des habitants, ainsi qu'à l'enfouissement des lignes électriques. Le plan de secteur a, dans les années 1970, prévu une urbanisation avec des limites clairement définies. Des zones constructibles restent de nos jours disponibles, principalement aux entrées de village.

La **densité nette** préconisée par le Schéma de développement communal est de 0 à 10 logements par hectares pour les sorties de village et de 10 à 15 pour le centre villageois. La construction de nouveaux immeubles à appartements et la division horizontale de bâtiments existants ne sont pas souhaitées à Sohier (SDC de Wellin - Bureau Impact, 2023). Bien que des effets de portes soient souhaités aux sorties de Sohier, à part une moindre densité de logements entre Barzin et Sohier, rien n'est préconisé pour éviter que les villages ne se rejoignent.




Enfin, dans le Schéma de développement communal, une attention particulière est apportée au **tourisme** qui se veut intégré, diffus et complémentaire aux polarités touristiques. Pour Sohier, identifié comme point d'intérêt, la volonté est de valoriser le label "**Un des plus beaux villages de Wallonie**" et de redéployer le laboratoire de la vie rurale.

Sohier est également traversé par un axe de **mobilité douce**.

Enjeux :

- Maîtrise de la **grande disponibilité foncière** présente, notamment, aux entrées de village. La commune de Wellin a six ans pour mettre à jour son SDC. Elle pourra, à cette occasion, revoir les limites de ses centralités et définir plus précisément un cœur excentré pour Sohier, les zones d'espaces villageois diffus ainsi que les zones urbanisables en ruban. Ces délimitations permettront de préciser les densités moyennes souhaitées maximales en tenant compte des densités existantes, des contraintes et des potentialités ;

- Limitation du phénomène d'**étalement urbain** :
 - À l'**est** : en maintenant un espace de respiration non-construit entre Sohier et Barzin (dans le cas contraire, un effet d'habitat en "ruban" continu, de Sohier jusqu'à Lompres, en passant par Barzin, pourrait nuire à la différenciation de chaque entité villageoise et liasonner visuellement et physiquement l'ancien noyau de Sohier au reste de cet habitat récent) ;
 - À l'**ouest** : en étant extrêmement attentifs sur ces zones encore urbanisables au Plan de Secteur ;
- Maintien de la structure villageoise, de sa morphologie de "**village-rue***", des perspectives structurantes et des séquences mitoyennes ;
- Maintien des **usoirs***, caractéristiques de la physionomie de l'espace-rue traditionnel;
- Aménagement des **espaces publics**, en référence aux recommandations du RGBSR notamment
- Valorisation des **entrées de village** ;
- Imposition d'**essences de haies indigènes** pour tout le village ;
- Atténuation de la présence des **nouvelles constructions**, par la végétalisation des abords notamment.

-  Maintien de la morphologie villageoise "Village-rue"
-  Limitation de l'étalement urbain
-  Attention portée sur les implantations, les volumes et les matériaux des éventuelles futures constructions



Carte des principaux enjeux urbanistiques © PBVW - MuFA

3. Enjeux architecturaux et patrimoniaux

Labellisé parmi “Les Plus Beaux Villages de Wallonie”, protégé par un périmètre d’intérêt culturel, historique ou esthétique (PICHE), par le règlement général sur les bâtisses en site rural (RGSBR), et valorisé par le label Wallonie en Fleurs, Sohier possède d’indéniables **qualités architecturales et patrimoniales** qu’il est impératif de préserver.



© Rita Photographie - PBVW

De façon générale, les **nouvelles constructions** ne s’inspirent pas des modèles d’implantations locaux. Juxtaposées, elles se présentent sous **la forme de villas “4 façades”** isolées au cœur du parcellaire. Ce mode d’implantation contemporaine banalise l’environnement, n’est pas propice à la création d’un véritable espace-rue, et perturbe la lecture des paysages traditionnels ainsi que de la trame bâtie.

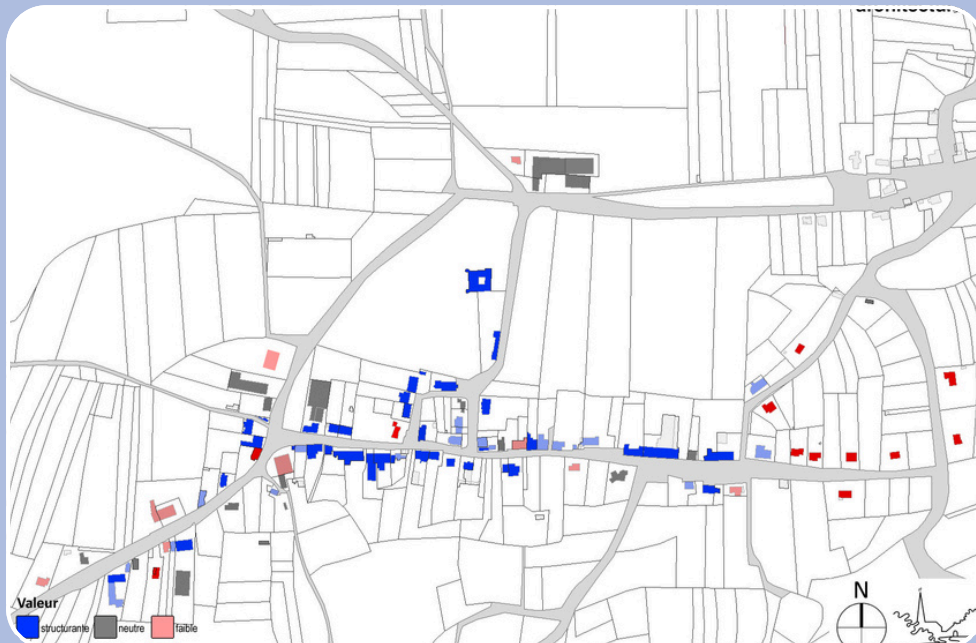
L’observation attentive du contexte local y est donc primordiale :

- L’implantation de futures constructions devrait reconsidérer les modèles d’implantations locaux ;
- Les caractéristiques de l’habitat traditionnel régional devraient inspirer la création de nouvelles architectures intégrées.

Enjeux :

- Intégration architecturale des **nouvelles constructions**, en cœur et aux entrées de village ;
- Sauvegarder les **séquences patrimoniales et du patrimoine monumental** soulignés par le PICHE et l’IPIC & Sauvegarde et conservation des éléments du Petit Patrimoine Populaire ;
- De façon générale, favoriser une architecture intégrant la **performance énergétique et les matériaux biosourcés** ;

- Préservation du **patrimoine bâti et des qualités patrimoniales** lors de projets de rénovation :
 - Conserver la **lisibilité des façades** existantes, les **proportions verticales des baies**, de façon à préserver la qualité des bâtiments historiques ;
 - Limiter les possibilités à deux **matériaux de parement** : le matériau idéal (pierre locale ou brique régionale) et une seule alternative (de préférence le bois régional laissé à sa patine naturelle grisonnante) ;
 - Eviter les parements qui donnent **une surface uniforme et lisse**, sans “patine”, sans “histoire” ;
 - Imposer une **récupération des anciennes pierres** lors des rénovations, pierres qui, si elles ne sont pas directement réutilisées par le propriétaire, pourront être récupérées par la commune pour d’autres projets de construction/rénovation ;

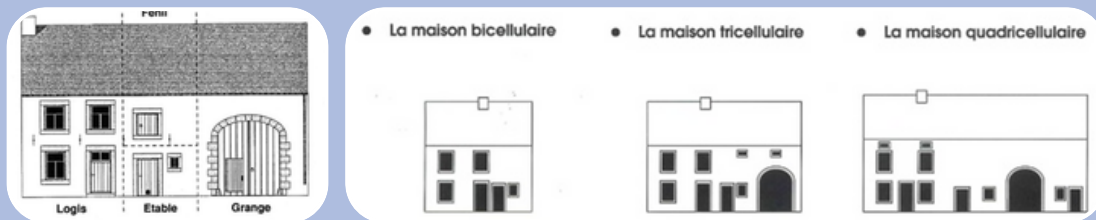


Carte d'interprétation sensible de la qualité architecturale © PBVW

IX. Lexique

(Mot en italiques suivis par * dans le texte)

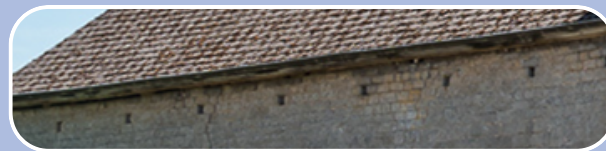
- *Assolement triennal* : l'assolement triennal suppose la division du *finage** cultivé en trois soles : une sole de céréales d'hiver (majoritairement du blé), une sole de céréales de printemps (orge ou avoine) ou de légumineuses et une sole de jachère.
- *Cellule* : la maison traditionnelle regroupe plusieurs fonctions sous un même toit. Chaque pièce ou cellule est attribuée à une fonction particulière : logis, étable, grange ou écurie. Selon le nombre de cellules, on parle de bi, tri ou multi cellulaire. Le schéma de base (bicellulaire) consistait en un logis surmonté d'un grenier à céréales (situé au-dessus des pièces d'habitation de façon à éviter les vols et l'humidité), complété d'une étable avec fenil (stockage du foin). Le nombre de cellules reflétait également le statut social du propriétaire.



Schémas des cellules bi - tri - multi © PBVW

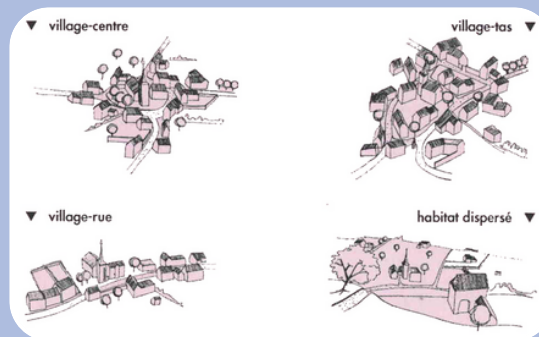
- *Centralité* : partie de villes ou de villages qui cumule une concentration en logements, une proximité aux services et équipements et une bonne accessibilité en transports en commun.
- *Croupette* : petit versant de toit triangulaire qui réunit les deux pans principaux d'un toit à leur extrémité, mais qui ne descend pas aussi bas que ceux-ci, contrairement à la croupe.
- *Encadrement harpé* : montants verticaux constitués de plusieurs pièces de pierres disposées en alternance.
- *Faciès* : ensemble des caractères minéralogiques et structuraux d'une roche.
- *Finage* : circonscription sur laquelle un seigneur ou une ville avaient droit de juridiction.
- *Interfluve* : relief compris entre deux cours d'eau.
- *Openfield* : paysage agricole dans lequel les champs sont ouverts, les grandes cultures (céréales, betterave sucrière ou fourragère, pomme de terre...) dominent, et l'habitat est groupé.

- *Palimpseste* : parchemin, manuscrit dont on a effacé la première écriture pour pouvoir écrire un nouveau texte.
- *Piédroits monolithes* : montants verticaux en bloc de pierre massif, constitués d'un seul élément, naturel ou taillé, qui encadrent une baie, porte ou fenêtre.
- *Tienne*: relief, généralement calcaire, caractéristique de la Fagne-Famenne.
- *Torchis* : mortier composé de terre grasse et de paille hachée, servant au remplissage des pans de bois.
- *Trous de boulin* : trous qui permettaient l'enchâssement de pièces de bois (boulins) destinées à porter le plancher d'un échafaudage pour travailler sur la toiture. Ces trous sont donc fréquemment observables sur la partie haute des façades des maisons ou bâtiments anciens.



Trous de boulin © PBVW

- *Unifaitière* : unique ligne de rencontre haute de deux versants d'une toiture.
- *Usoir* : bande de terrain comprise entre la chaussée et le bâti (généralement de propriété publique et à usage semi-privé).
- *Vaine pâture* : désigne les terres qui ne sont pas exploitées ou un pâturage où les animaux peuvent se déplacer en toute liberté.
- *Village-rue* : de façon générale, il existe 4 typologies de villages traditionnels : le village-centre, le village-tas, le village-rue et l'habitat dispersé.



Typologie des villages traditionnels © FRW

- *Zone urbanisable* : zone où l'on peut urbaniser, construire.

X. Bibliographie et sources

- BEQUET A., 1886, *Sohier. Sépultures franques*, Annales de la Société archéologique de Namur, vol. 17, p. 247-248.
- LARET-KAYSER A., 1980, *Sohier*, dans Hasquin H. (dir.), *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, vol. 2 : Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, p. 1377-1378.
- NEMERY DE BELLEVAUX E., 1983, *L'ancien doyenné de Rochefort des origines à 1559 (suite)*, Annales de la Société Archéologique de Namur, vol. 63/1, p. 6-77.
- TANDEL N.-E., 1893, *Les communes luxembourgeoises*, vol. VI : L'arrondissement de Neufchâteau, A : Canton de Neufchâteau, canton de Bouillon, Arlon, p. 1363-1389.
- PAQUAY J., 1931, *Le pouillé de l'ancien diocèse de Liège 1559-1800*, fasc.4 : Les anciennes paroisses liégeoises du Luxembourg, Lummen, p. 9.
- JESPERS, J.-J., 2011, *Le nouveau dictionnaire des noms de lieux en Wallonie et à Bruxelles*, Editions Racine.
- *Parcours au travers des Patrimoines dans les Plus Beaux Villages de Wallonie : Sohier*, PBVW, 2014.
- BRUTSAERT, E. & DE MEESTER, J., 2009, *Histoire et patrimoine des communes de Belgique : province du Luxembourg*, Editions Racine.
- Les matériaux dans le Règlement général sur les bâtisses en site rural, Ministère de la Région wallonne, 2007.
- Règlement général sur les bâtisses en site rural : Fagne-Famenne, Ministère de la Région wallonne, 1997.
- Le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural, pourquoi ? Comment ?, Ministère de la Région wallonne, 1996.
- Le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural : Sohier, FRW-DGO4.
- Luc-Fr. Genicot, Patricia Butil & Collectif, *Le patrimoine rural de Wallonie - La maison paysanne*, vol. 2, Crédit communal, 1996.
- *Architecture Rurale de Wallonie - Fagne et Famenne*, Centre d'histoire de l'architecture et du bâtiment (Louvain-la-Neuve), Mardaga, 1988.
- *Le patrimoine monumental de la Belgique volume 7 : province du Luxembourg, arrondissement de Marche-en-Famenne*, Ministère de la Communauté française, 1979.
- Bureau Impact. Schéma de Développement Communal de Wellin, 2023.
- Alexandre Leclercq (CREAT-UCLouvain) et Claire Vanschepdael (SPW Territoire) [Coord. Scientifique] Schéma de développement du territoire (SDT). Optimisation spatiale (Adopté le 23 avril 2024) Editeur SPW / EDIWALL 2024.
- Collectif (CREAT-UCLouvain, CPDT-IGEAT-ULB et SPW Territoire) Schéma de développement communaux thématiques. Optimisation spatiale. Vade-mecum Editeur SPW / EDIWALL, 2024.

Sites internet :

- <https://www.sohier-village.be/>
- <https://geoportail.wallonie.be/walonmap>
- <https://www.kbr.be/fr/>
- <https://search.arch.be/fr/>
- <https://beauxvillages.be/villages/sohier/>
- <http://www.geoparkfamenneardenne.be/>

Table des matières

I. Introduction (p.3)

II. Localisation (p.4)

III. Analyse paysagère (p.5)

IV. Sohier à la loupe (p.6)

V. La structure spatiale (p.7)

1. La région agro-géographique et le site du village (p.7)

2. L'espace non-bâti (p.10)

3. L'espace bâti (p.12)

3.1. La structure villageoise (p.12)

3.2. L'espace-rue et la mobilité (p.14)

3.3. L'implantation du bâti (p.15)

3.4 Les volumes et les matériaux (p.17)

VI. Interprétation: lecture rétrospective, retracer la genèse de l'histoire (p.19)

1. Étymologie (p.19)

2. De ses origines à aujourd'hui (p.20)

3. Évolution urbanistique et architecturale (p.21)

3.1. Interprétation de la période traditionnelle - avant 1850 (p.22)

3.2. Interprétation de la période industrielle - entre 1850 et 1950 (p.25)

3.3. Interprétation de la période post-industrielle - après 1950 (p.29)

VII. Comprendre le présent pour... (p.31)

1. Le Plan de secteur (p.31)

2. L'inventaire des périmètres d'intérêt paysager et des points et lignes de vue remarquables de l'ADESA (p.32)

3. Le Guide Régionale d'Urbanisme (p.33)

4. Le Schéma de Développement Communal (p.33)

VIII. ... envisager le futur (p.34)

1. Enjeux paysagers et environnementaux (p.34)

2. Enjeux urbanistiques (p.36)

3. Enjeux architecturaux et patrimoniaux (p.38)

IX. Lexique (p.40)

X. Bibliographie et sources (p.42)

Les Maisons de l'urbanisme

Agréée par le Gouvernement wallon comme Maison de l'urbanisme, la **Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne** propose des activités de sensibilisation, d'information et de formation dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'architecture, du patrimoine et du paysage, en lien avec son territoire d'action en Province du Luxembourg. Également agréée en tant que Maison de l'urbanisme, la **Maison des Plus Beaux Villages de Wallonie** exerce, en plus de ses activités de sensibilisation et de formation, une mission d'expertise et d'accompagnement à la décision dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'architecture, du patrimoine et du paysage, en lien avec les villages du réseau "Les Plus Beaux Villages de Wallonie".



© Rita Photographie - PBVW



© PBVW



© Rita Photographie - PBVW



© PBVW